

Avis Financier

AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES FLEXIBLE

Les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES FLEXIBLE** (Action EUR R-C : FR0013298916 ; Action EUR I-C : FR0010032573 ; Action EUR P-C : FR0010156604 ; Action EUR R1-C : FR001400NGU7 ; Action OR-D : FR0012712024 ; Action USD P-C : FR0011041045 ; Action USD I-C : FR0010033217 ; Action USD H-I-C : FR001400R7N2 ; Action USD H-I2-C : FR001400R7S1 ; Action CHF P-C : FR0010925602 ; Action IHC-C : FR0012712032), gérée par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante en date du 12 juin 2026 :

- La proportion minimale d'investissements qualifiés de durables au sens de la directive SFDR est portée de 5 % à 10 %.

Ce changement ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire actualisée de la SICAV sera disponible à compter du 12 juin 2026.

Les autres caractéristiques de la SICAV demeurent inchangées.

Nous vous invitons à consulter la documentation réglementaire de votre SICAV AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES FLEXIBLE, disponible sur le site internet www.amundi.com.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.